

## Rendement EWC Décembre 2016 Code ISIN FR0013201852

### Annexe complémentaire de présentation du support

*En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de SG Issuer et la Société Générale*

#### CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

##### 1. PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Dénomination</b>	Rendement EWC Décembre 2016
<b>Emetteur</b>	SG Issuer
<b>Forme juridique</b>	Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
<b>Code ISIN</b>	FR0013201852
<b>Garant de la formule</b>	Société Générale
<b>Montant Nominal de l'émission</b>	40 000 000 EUR
<b>Devise</b>	EURO
<b>Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur</b>	1 000 EUR
<b>Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)</b>	1 000 EUR
<b>Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)</b>	Euro iStoxx <sup>®</sup> EWC 50 (Code Bloomberg : ISXEC50 Index) Cet indice équilibré est composé des 50 actions de l'indice Euro Stoxx <sup>®</sup> 50, indice de référence de la zone Euro. Chaque action représente 2% du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement à l'identique de celle de l'indice Euro Stoxx <sup>®</sup> 50 au mois de mars, juin, septembre et décembre. L'indice Euro iStoxx <sup>®</sup> EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points par an.
<b>Prix d'émission</b>	99,86% de la valeur nominale
<b>Période de souscription</b>	Du 28/09/2016 au 02/01/2017
<b>Date d'émission</b>	28/09/2016
<b>Date de constatation initiale</b>	06/01/2017
<b>Dates de constatations annuelles</b>	08/01/2018 ; 07/01/2019 ; 06/01/2020 ; 06/01/2021 ; 06/01/2022 ; 06/01/2023 ; 08/01/2024 ; 06/01/2025 ; 06/01/2026 ; 06/01/2027
<b>Dates de paiement des coupons</b>	17/01/2018 ; 16/01/2019 ; 15/01/2020 ; 15/01/2021 ; 17/01/2022 ; 17/01/2023 ; 17/01/2024 ; 15/01/2025 ; 15/01/2026 ; 15/01/2027
<b>Dates de remboursement anticipé</b>	26/01/2018 ; 25/01/2019 ; 24/01/2020 ; 26/01/2021 ; 26/01/2022 ; 26/01/2023 ; 26/01/2024 ; 24/01/2025 ; 26/01/2026
<b>Date d'échéance</b>	26/01/2027
<b>Lieu de cotation</b>	Luxembourg
<b>Droit applicable</b>	Droit français
<b>Durée de l'investissement</b>	10 ans maximum
<b>Documentation Juridique</b>	Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Emission et le résumé du prospectus de base en français, sont disponibles sur le site « prospectus.socgen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse suivante : Société Générale Corporate & Investment Banking – 17 cours Valmy – 92987 Paris La Défense Cedex, sur simple demande.

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

Le coupon conditionnel sera automatiquement transféré sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

## 2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance Rendement EWC Décembre 2016 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 26/01/2027.

**Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

### Mécanisme de versement des coupons conditionnels

De l'année 1 à 10, à chaque date de constatation annuelle, on observe la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis la date de constatation initiale.

**Cas favorable** : si l'Indice **n'a pas baissé de plus de 30%**, l'investisseur reçoit, à la date de paiement du coupon :

Un coupon de 6% <sup>(1)</sup>

**Cas défavorable** : sinon, si l'Indice **a baissé de plus de 30%** :

L'investisseur ne reçoit pas de coupon

### Mécanisme automatique de remboursement anticipé – Années 1 à 9

De l'année 1 à 9, à chaque date de constatation annuelle, **dès que la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis la date de constatation initiale est positive ou nulle**, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial  
+ le coupon de 6% au titre de l'année (soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,96%) <sup>(1)</sup>

*Le coupon et le remboursement du capital sont versés respectivement à la date de paiement du coupon et à la date de remboursement anticipé correspondante.*

Sinon le produit continue.

### Mécanisme de remboursement à l'échéance – Année 10

À l'issue des 10 ans, le 6 janvier 2027, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis la date de constatation initiale.

**Cas favorable** : si l'Indice **n'a pas baissé de plus de 30%**, l'investisseur reçoit :

L'intégralité de son capital initial  
+ le dernier coupon de 6% au titre de l'année 10  
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,96% dans ce scénario) <sup>(1)</sup>

*Le coupon et le remboursement du capital sont versés respectivement le 15 et 26 janvier 2027.*

**Cas médian** : si l'Indice a enregistré une **baisse comprise entre 30% (exclu) et 50% (inclus)**, l'investisseur reçoit, le 26 janvier 2027 :

L'intégralité de son capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel brut maximum de 5,50% dans ce scénario) <sup>(1)</sup>

**Cas défavorable** : sinon, si l'Indice a enregistré une **baisse de plus de 50%**, l'investisseur reçoit, le 26 janvier 2027 :

Le capital diminué de la baisse de l'indice <sup>(1)</sup>  
L'investisseur subit donc une perte en capital partielle ou totale

## Profil de risque et de rendement

- **Risque de crédit** : les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de marché** : le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.
- **Risque de perte en capital** : le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant** : conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/ du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

## La garantie ou protection éventuelle :

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, Rendement EWC Décembre 2016 présente un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.

## 3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS \*

Société Générale paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) dont le montant maximum est égal à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

\* hors prélèvements sociaux et fiscaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. conditions contractuelles)

## AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat ou à un décès, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

## DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) ..... (Prénom NOM),  
adhérent / souscripteur au contrat ..... (Nom du contrat)  
numéro ..... (Numéro du contrat),  
reconnais avoir :

- **reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement Rendement EWC Décembre 2016 Code ISIN FR0013201852, que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation**
- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
  - **la nature du support et les risques y afférents,**
  - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
  - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

## QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de Rendement EWC Décembre 2016 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement de l'année 1 à 9, si la performance de l'indice Euro iStoxx® EWC 50 depuis le lancement est positive ou nulle.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Rendement EWC Décembre 2016 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euro iStoxx® EWC 50 est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,  
précédée de la mention « lu et approuvé »**

(1) hors prélèvements fiscaux et sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. conditions contractuelles) et sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas remplies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

**SURAVENIR** : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).